



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Santé mentale et covid

Question écrite n° 37515

Texte de la question

Mme Élodie Jacquier-Laforge interroge M. le ministre des solidarités et de la santé sur la dernière étude de la direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) du 12 mars 2021. Les résultats montrent que, suite au confinement du printemps 2020, il y a une hausse significative des syndromes dépressifs chez les Français. « En mai 2020, à l'issue du premier confinement national, 13,5 % des personnes âgées de 15 ans ou plus vivant en France, présentent un syndrome dépressif, soit presque une personne sur sept. La prévalence de syndromes dépressifs est en hausse de 2,5 points par rapport à 2019. L'augmentation est notamment plus forte chez les 15-24 ans (22,0 % en mai 2020, contre 10,1 % en 2019) et chez les femmes (15,8 % en 2020, contre 12,5 % en 2019). ». Face à cet enjeu de santé publique, elle lui demande dans quelle mesure ces données seront prises en compte dans la gestion de la crise sanitaire due à la covid-19.

Texte de la réponse

La dimension psychique de la crise sanitaire liée à la COVID-19 est indissociable et tout aussi importante que sa dimension somatique. Santé Publique France soutient certains sites de référence tels que Psycom, Stopblues mettant à disposition des ressources pour aider à la gestion du stress et de l'anxiété. Il existe également un panel de dispositifs d'écoute et de soutien en ligne tels que SOS Crise (0800 19 00 00), Soliud'écoute (08 00 47 47 88), et la Cellule de soutien psychologique pour les chefs d'entreprise (0 805 65 50 50). De plus, afin de veiller à la surveillance de la santé mentale de la population, une enquête régulière est menée par Santé publique France : CoviPrev. Concernant plus spécifiquement la jeunesse, les dispositifs existants ont été mobilisés notamment Vigilans, dispositif de suivi et de soutien aux personnes ayant fait une tentative de suicide, et le réseau des Maisons des adolescents. Les agences régionales de santé sont mobilisées pour renforcer la réponse territoriale en fonction des besoins identifiés. Des actions spécifiques ont été engagées ou renforcées : la mise en place d'un numéro Vert « COVID » 0800 130 000, disponible 24h sur 24, qui propose une écoute aux personnes exprimant des troubles psychologiques, et auquel participe Fil Santé Jeunes, association spécialisée dans les 12-25 ans ; le soutien à des associations offrant des services d'écoute, de soutien et d'informations à destination des étudiants avec la mise à disposition d'un catalogue des ressources ; le programme de formation « Premiers secours en santé mentale » (PSSM), développé depuis 2019 par PSSM France, les ARS et les services de santé universitaires dans une dizaine d'universités, avec une forte demande de ces universités ; la diffusion d'outils pour le repérage de l'état de santé des enfants et soutien aux parents, dont la promotion des dispositifs en lignes ; les mesures prévues par le Ségur de la Santé avec le renforcement des psychologues dans différentes structures (MSP, CUMP et CMP) pour un accès accru à des consultations prises en charge ou le développement en cours du numéro national de prévention du suicide ; la mise en place de mesures d'urgence de prise en charge de séances de psychologues pour des publics ciblés (chèque psy étudiants ; chèque enfant/ado) ; l'appel à projets 2020 en direction des professionnels de la psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent à hauteur de 20 millions d'euros. La dimension globale de la santé mentale est prise en compte par la mobilisation de l'ensemble des partenaires. Une conférence de prévention étudiant dédiée à la santé mentale et mobilisant l'ensemble des acteurs de la vie étudiante, s'est tenue le 20 novembre 2020 co-

organisée par le ministère de la santé et des solidarités et du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. Le Comité pour la santé des enfants et des jeunes, regroupant les administrations centrales, s'est réuni le 12 janvier 2021 pour renforcer la coordination de la réponse face à la dégradation de la santé mentale des enfants et des jeunes. Un programme des premiers secours en santé mentale est développé en milieu étudiant par le ministère des solidarités et de la santé, en lien avec le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. Le Président de la République a par ailleurs annoncé l'organisation d'Assises de la psychiatrie et de la santé mentale qui se tiendront à la rentrée. Le ministère des solidarités et de la santé et l'ensemble du Gouvernement mettent tout en œuvre pour répondre aux difficultés psychologiques rencontrées par les Françaises et les Français, et en particuliers les jeunes.

Données clés

Auteur : [Mme Élodie Jacquier-Laforge](#)

Circonscription : Isère (9^e circonscription) - Mouvement Démocrate (MoDem) et Démocrates apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37515

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 mars 2021](#), page 2520

Réponse publiée au JO le : [13 juillet 2021](#), page 5599